

UNION EUROPÉENNE

**ÉTATS CONSOLIDÉS SUR
L'EXÉCUTION DU BUDGET ET
NOTES ANNEXES**

EXERCICE 2011

TABLE DES MATIÈRES

Page

Partie II: États consolidés sur l'exécution du budget et notes annexes

États consolidés sur l'exécution du budget:

- | | |
|---|----|
| 1. Résultat de l'exécution du budget | 94 |
| 2. Comparaison entre les prévisions budgétaires et les données effectives | 95 |

Recettes:

- | | |
|---|----|
| 3. Synthèse de l'exécution des recettes budgétaires | 97 |
|---|----|

Dépenses:

- | | |
|---|-----|
| 4. Composition et évolution des crédits d'engagement et de paiement de l'exercice par rubrique du cadre financier | 98 |
| 5. Exécution des crédits d'engagement par rubrique du cadre financier | 98 |
| 6. Exécution des crédits de paiement par rubrique du cadre financier | 99 |
| 7. Évolution des RAL par rubrique du cadre financier | 100 |
| 8. Ventilation des RAL par année d'origine et par rubrique du cadre financier | 100 |

- | | |
|---|-----|
| 9. Composition et évolution des crédits d'engagement et de paiement de l'exercice par domaine politique | 101 |
|---|-----|

- | | |
|--|-----|
| 10. Exécution des crédits d'engagement par domaine politique | 102 |
| 11. Exécution des crédits de paiement par domaine politique | 103 |
| 12. Évolution des RAL par domaine politique | 104 |
| 13. Ventilation des RAL par année d'origine et par domaine politique | 105 |

Institutions:

- | | |
|---|-----|
| 14. Synthèse de l'exécution du budget des recettes par institution | 106 |
| 15. Exécution des crédits d'engagement et de paiement par institution | 107 |

Agences:

- | | |
|---|-----|
| 16. Recettes des agences: prévisions budgétaires, droits constatés et recouvrements | 108 |
| 17. Crédits d'engagement et de paiement par agence | 109 |
| 18. Résultat de l'exécution budgétaire, agences incluses | 110 |

Notes annexes aux états consolidés sur l'exécution du budget:

- | | |
|---|-----|
| 1. Principes, structure et crédits budgétaires | 112 |
| 2. Explication des états consolidés sur l'exécution du budget | 115 |

États consolidés sur l'exécution du budget*

* Les chiffres étant arrondis au million d'euros, la somme de certaines données financières figurant dans les tableaux budgétaires ci-dessous peut ne pas correspondre aux totaux.

RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'UE

1: RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Mio EUR

UNION EUROPÉENNE	2011	2010
<i>Recettes de l'exercice</i>	130 000	127 795
<i>Paiements sur crédits de l'exercice</i>	(128 043)	(121 213)
<i>Crédits de paiement reportés à l'exercice N+1</i>	(1 019)	(2 797)
<i>Annulation de crédits de paiement inutilisés reportés de l'exercice N-1</i>	457	741
<i>Différences de change de l'exercice</i>	97	23
<i>Résultat de l'exécution du budget*</i>	1 492	4 549

* Y compris les montants des pays AELE, soit (5) millions d'EUR en 2011 et 9 millions d'EUR en 2010.

L'excédent budgétaire de l'Union européenne est restitué aux États membres lors de l'exercice suivant: il est porté en déduction des montants dont ils sont redevables pour cet exercice.

2. COMPARAISON ENTRE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET LES DONNÉES EFFECTIVES RECETTES

Mio EUR

Titre	Budget originel	Budget définitif	Droits constatés	Recettes	Différence définitif-effectif	Recettes en % du budget	En cours
	1	2	3	4	5=2-4	6=4/2	7=3-4
1. Ressources propres	125 106	118 289	118 193	118 164	125	99.89%	29
3. Excédents, soldes et ajustements	0	6 354	6 472	6 370	(16)	100.25%	102
4. Recettes provenant des personnes liées aux institutions et autres organismes de l'Union	1 182	1 182	1 213	1 207	(25)	102.12%	6
5. Recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions	56	56	609	587	(531)	1 048.48%	22
6. Contributions et restitutions dans le cadre des accords et programmes de l'Union/la Communauté	30	82	2 745	2 454	(2 372)	2 993.28%	291
7. Intérêts de retard et amendes	123	733	13 943	1 183	(450)	161.37%	12 761
8. Opérations d'emprunt et de prêt	0	0	159	1	0		159
9. Recettes diverses	30	30	44	34	(4)	111.86%	11
Total	126 527	126 727	143 380	130 000	(3 273)	102.58%	13 380

DÉPENSES – PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER

Mio EUR

Rubrique du cadre financier	Budget originel	Budget définitif (*)	Paiements exécutés	Différence définitif-effectif	%	Crédits reportés	Annulations
	1	2	3	4=2-3	5=3/2	6	7=2-3-6
1. Croissance durable	53 280	56 982	54 732	2 251	96.05%	2 051	199
2. Conservation et gestion des ressources naturelles	56 379	58 887	57 374	1 513	97.43%	1 416	97
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	1 459	2 008	1 827	181	91.00%	144	37
4. L'UE acteur mondial	7 238	7 366	7 102	264	96.42%	145	118
5. Administration	8 172	9 716	8 359	1 357	86.03%	1 012	345
6. Compensations							
Total	126 527	134 960	129 395	5 565	95.88%	4 768	797

* y compris crédits reportés et recettes affectées

2. COMPARAISON ENTRE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET LES DONNÉES EFFECTIVES DÉPENSES PAR DOMAINE POLITIQUE

Mio EUR

Domaine politique	Budget originel	Budget définitif (*)	Paiements exécutés	Différence définitif-effectif	%	Crédits reportés	Annulations
	1	2	3	4=2-3	5=3/2	6	7=2-3-6
01 Affaires économiques et financières	341	443	389	54	87.76%	9	46
02 Entreprises	1 210	1 485	1 336	149	89.99%	123	25
03 Concurrence	93	104	94	10	90.73%	9	1
04 Emploi et affaires sociales	9 163	10 498	10 392	106	98.99%	75	30
05 Agriculture et développement rural	55 269	57 784	56 342	1 442	97.50%	1 406	35
06 Mobilité et transports	1 142	1 217	1 114	103	91.53%	77	26
07 Environnement et action pour le climat	390	379	332	47	87.54%	24	23
08 Recherche	4 117	5 476	4 604	872	84.08%	861	10
09 Société de l'information et médias	1 334	1 741	1 489	252	85.51%	250	2
10 Recherche directe	396	832	441	391	53.01%	384	6
11 Affaires maritimes et pêche	771	812	772	40	95.08%	5	35
12 Marché intérieur	93	104	95	9	91.52%	8	1
13 Politique régionale	33 317	33 052	32 995	57	99.83%	51	5
14 Fiscalité et union douanière	115	133	123	10	92.20%	9	1
15 Éducation et culture	1 996	2 725	2 414	310	88.62%	305	5
16 Communication	253	279	259	21	92.61%	17	4
17 Santé et protection des consommateurs	596	659	623	37	94.40%	27	10
18 Espace de liberté, de sécurité et de justice	885	1 014	944	70	93.10%	40	30
19 Relations extérieures	3 385	3 462	3 313	148	95.72%	66	82
20 Commerce	104	113	104	8	92.51%	8	1
21 Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	1 480	1 583	1 513	71	95.54%	43	27
22 Élargissement	1 013	970	928	42	95.63%	38	4
23 Aide humanitaire	839	1 090	1 068	22	97.96%	10	12
24 Lutte contre la fraude	75	83	71	12	85.96%	7	4
25 Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	191	221	197	24	89.07%	21	4
26 Administration de la Commission	1 017	1 274	1 063	211	83.45%	196	15
27 Budget	69	73	60	13	82.01%	12	1
28 Audit	11	13	12	1	91.58%	1	0
29 Statistiques	124	159	134	25	84.26%	19	6
30 Pensions et dépenses connexes	1 278	1 273	1 257	16	98.75%	0	16
31 Services linguistiques	393	501	442	60	88.11%	56	3
32 Énergie	1 535	1 087	963	123	88.63%	44	79
40 Réserves	100	0	0	0	0.00%	0	0
90 Autres institutions	3 428	4 321	3 512	809	81.27%	565	245

Total	126 527	134 960	129 395	5 565	95.88%	4 768	797
--------------	----------------	----------------	----------------	--------------	---------------	--------------	------------

** y compris crédits reportés et recettes affectées*

3. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DES RECETTES BUDGÉTAIRES

Mio EUR

Titre	Budget recettes		Droits constatés			Recettes			Recettes en % du budget	Reste à recouvrer
	Initial	Final	Exercice	Crédits reportés	Total	Sur les droits de l'exercice	Sur les droits reportés	Total		
1. Ressources propres	125 106	118 289	118 111	81	118 193	118 121	43	118 164	99.89%	29
3. Excédents, soldes et ajustements	0	6 354	6 308	164	6 472	6 308	62	6 370	100.25%	102
4. Recettes provenant de personnes travaillant avec les institutions et autres organes de l'UE	1 182	1 182	1 206	7	1 213	1 201	6	1 207	102.12%	6
5. Recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions	56	56	591	18	609	573	14	587	1 048.48%	22
6. Contributions et restitutions liées à des accords et programmes de l'UE	30	82	2 470	275	2 745	2 313	141	2 454	2 993.28%	291
7. Intérêts de retard et amendes	123	733	50	13 893	13 943	(172)	1 355	1 183	161.37%	12 761
8. Opérations d'emprunt et de prêt	0	0	37	122	159	1	0	1	195.64%	159
9. Recettes diverses	30	30	34	10	44	30	4	34	111.86%	11
Total	126 527	126 727	128 808	14 572	143 380	128 374	1 626	130 000	102.58%	13 380

Détail Titre 1: Ressources propres

Chapitre	Budget recettes		Droits constatés			Recettes			Recettes en % du budget	Reste à recouvrer
	Initial	Final	Exercice	Crédits reportés	Total	Sur les droits de l'exercice	Sur les droits reportés	Total		
11. Cotisations «sucre»	123	123	132	0	132	132	0	132	106.75%	0
12. Droits de douane	16 654	16 544	16 593	81	16 675	16 603	43	16 646	100.62%	29
13. TVA	13 787	14 126	14 077	0	14 077	14 077	0	14 077	99.65%	0
14. RNB	94 542	87 497	87 259	0	87 259	87 259	0	87 259	99.73%	0
15. Correction des déséquilibres budgétaires	0	0	52	0	52	52	0	52		0
16. Réduction des contributions RNB pour les Pays-Bas et la Suède	0	0	(1)	0	(1)	(1)	0	(1)		0
Total	125 106	118 289	118 111	81	118 193	118 121	43	118 164	99.89%	29

Détail Titre 3: Excédents, soldes et ajustements

Chapitre	Budget recettes		Droits constatés			Recettes			Recettes en % du budget	Reste à recouvrer
	Initial	Final	Exercice	Crédits reportés	Total	Sur les droits de l'exercice	Sur les droits reportés	Total		
30. Excédent de l'exercice précédent	0	4 539	4 539	0	4 539	4 539	0	4 539	100.00%	0
31. Soldes TVA	0	673	680	37	717	680	14	694	103.11%	23
32. Soldes RNB	0	1 142	1 135	128	1 263	1 135	48	1 183	103.64%	80
34. Ajustement pour non-participation à la politique JAI	0	0	0	0	0	0	0	0		0
35. Correction britannique - ajustements	0	0	(46)	98	(46)	(46)	0	(46)		0
Total	0	6 354	6 308	164	6 472	6 308	62	6 370	100.25%	102

4. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER

Mio EUR

Rubrique du cadre financier	Crédits d'engagement						Crédits de paiement					
	Votés au budget	Modifications par virement et BR	Reportés	Recettes affectées	Total additionnel	Total autorisé	Votés au budget	Modifications par virement et BR	Reportés	Recettes affectées	Total additionnel	Total autorisé
	1	2	3	4	5=3+4	6=1+2+5	7	8	9	10	11=9+10	12=7+8+11
1 Croissance durable	64 501	3	182	2 308	2 490	66 995	53 280	714	281	2 707	2 989	56 982
2 Conservation et gestion des ressources naturelles	58 659	0	2	2 680	2 682	61 341	56 379	(585)	419	2 675	3 093	58 887
3 Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	1 822	276	24	169	193	2 291	1 459	255	98	196	294	2 008
4 L'UE acteur mondial	8 754	5	42	287	329	9 088	7 238	(184)	38	274	313	7 366
5 Administration	8 173	0	9	785	794	8 967	8 172	1	745	799	1 544	9 716
6 Compensations												
Total	141 909	284	259	6 228	6 488	148 681	126 527	200	1 582	6 651	8 233	134 960

5. EXÉCUTION DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER

Mio EUR

Rubrique du cadre financier	Crédits d'engagement autorisés	Engagements exécutés					Crédits reportés				Annulations				
		Sur crédits de l'exercice	Sur crédits reportés	Sur recettes affectées	Total	%	Recettes affectées	Reports par décision	Total	%	Sur crédits de l'exercice	Sur crédits reportés	Recettes affectées	Total	%
		2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9=7+8	10=9/1	11	12	13	14=11+12+13	15=14/1
1 Croissance durable	66 995	64 065	182	991	65 238	97.38%	1 317	36	1 353	2.02%	403	0	0	404	0.60%
2 Conservation et gestion des ressources naturelles	61 341	58 577	2	1 328	59 907	97.66%	1 352	23	1 375	2.24%	59	0	0	59	0.10%
3 Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	2 291	2 048	24	92	2 165	94.50%	76	41	117	5.12%	9	0	0	9	0.38%
4 L'UE acteur mondial	9 088	8 572	42	194	8 808	96.91%	94	178	272	2.99%	8	0	0	8	0.09%
5 Administration	8 967	7 941	9	504	8 454	94.28%	281	22	303	3.38%	210	0	0	210	2.34%
6 Compensations															
Total	148 681	141 204	259	3 108	144 572	97.24%	3 120	301	3 420	2.30%	689	0	0	689	0.46%

6. EXÉCUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER

Mio EUR

Rubrique du cadre financier	Crédits de paiement autorisés	Paiements exécutés					Crédits reportés					Annulations				
		Sur crédits de l'exercice	Sur crédits reportés	Sur recettes affectées	Total	%	Reports de droit	Reports par décision	Recettes affectées	Total	%	Sur crédits de l'exercice	Sur crédits reportés	Recettes affectées	Total	%
	1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9	10=7+8+9	11=10/1	12	13	14	15=12+13+14	16=15/1
1 Croissance durable	56 982	53 658	235	839	54 732	96.05%	131	53	1 868	2 051	3.60%	153	47	0	199	0.35%
2 Conservation et gestion des ressources naturelles	58 887	55 646	391	1 337	57 374	97.43%	32	46	1 338	1 416	2.40%	70	27	0	97	0.16%
3 Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	2 008	1 636	92	99	1 827	91.00%	9	38	97	144	7.17%	31	6	0	37	1.83%
4 L'UE acteur mondial	7 366	6 902	19	181	7 102	96.42%	27	25	93	145	1.97%	99	19	0	118	1.61%
5 Administration 6 Compensations	9 716	7 304	614	442	8 359	86.03%	637	22	352	1 012	10.41%	209	131	5	345	3.55%
Total	134 960	125 145	1 352	2 898	129 395	95.88%	835	185	3 748	4 768	3.53%	562	230	5	797	0.59%

7. ÉVOLUTION DES RAL PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER

Mio EUR

Rubrique du cadre financier	RAL à la fin de l'exercice précédent				Engagements de l'exercice				Total engagements restant à liquider à la date de clôture
	Engagements reportés de l'exercice précédent	Dégagements/Réévaluations/Annulations	Paiements	Engagements restant à liquider à la date de clôture	Engagements contractés en cours d'exercice	Paiements	Annulation des engagements non reportables	Engagements restant à liquider à la date de clôture	
1 Croissance durable	150 467	(1 262)	(48 945)	100 259	65 238	(5 786)	(3)	59 448	159 707
2 Conservation et gestion des ressources naturelles	22 963	(193)	(11 687)	11 083	59 907	(45 687)	0	14 220	25 302
3 Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	1 911	(118)	(555)	1 237	2 165	(1 272)	0	893	2 130
4 L'UE acteur mondial	18 332	(469)	(4 740)	13 123	8 808	(2 363)	(1)	6 444	19 567
5 Administration	722	(77)	(631)	14	8 454	(7 728)	(4)	722	737
6 Compensations									
Total	194 395	(2 120)	(66 559)	125 717	144 572	(62 836)	(9)	81 727	207 443

8. VENTILATION DES RAL PAR ANNÉE D'ORIGINE ET PAR RUBRIQUE DU CADRE FINANCIER

Mio EUR

Rubrique du cadre financier	<2005	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
1 Croissance durable	820	998	10 089	984	7 997	29 501	49 870	59 448	159 707
2 Conservation et gestion des ressources naturelles	42	32	928	91	180	1 237	8 573	14 220	25 302
3 Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	16	14	21	80	172	401	534	893	2 130
4 L'UE acteur mondial	783	357	986	1 093	2 097	3 180	4 627	6 444	19 567
5 Administration	0	0	0	0	0	0	14	722	737
Total	1 661	1 401	12 024	2 247	10 446	34 319	63 618	81 727	207 443

9. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT PAR DOMAINE POLITIQUE

Mio EUR

Domaine politique	Crédits d'engagement						Crédits de paiement					
	Votés au budget	Modifications par virement et BR	Reportés	Recettes affectées	Total additionnel	Total autorisé	Votés au budget	Modifications par virement et BR	Reportés	Recettes affectées	Total additionnel	Total autorisé
	1	2	3	4	5=3+4	6=1+2+5	7	8	9	10	11=9+10	12=7+8+11
01 Affaires économiques et financières	524	(122)	0	13	13	416	341	26	54	22	76	443
02 Entreprises	1 056	(1)	0	119	119	1 174	1 210	95	33	146	180	1 485
03 Concurrence	93	(2)	0	5	5	96	93	(2)	8	5	13	104
04 Emploi et affaires sociales	11 398	255	19	16	35	11 689	9 163	1 283	36	15	51	10 498
05 Agriculture et développement rural	57 292	0	0	2 667	2 667	59 960	55 269	(510)	357	2 667	3 024	57 784
06 Mobilité et transports	1 547	1	0	115	115	1 663	1 142	(110)	66	119	185	1 217
07 Environnement et action pour le climat	471	0	0	21	21	492	390	(44)	17	16	33	379
08 Recherche	5 335	0	0	849	849	6 184	4 117	130	29	1 199	1 228	5 476
09 Société de l'information et médias	1 539	(3)	0	248	248	1 784	1 334	101	17	289	305	1 741
10 Recherche directe	395	0	0	484	484	879	396	(7)	39	403	443	832
11 Affaires maritimes et pêche	1 001	23	2	2	4	1 028	771	0	38	2	40	812
12 Marché intérieur	95	2	0	3	3	100	93	2	6	3	9	104
13 Politique régionale	40 383	141	21	4	25	40 549	33 317	(346)	77	4	81	33 052
14 Fiscalité et union douanière	142	(3)	0	4	4	143	115	6	8	4	12	133
15 Éducation et culture	2 429	(6)	0	514	514	2 937	1 996	145	20	563	583	2 725
16 Communication	273	1	0	6	6	280	253	8	13	5	18	279
17 Santé et protection des consommateurs	692	(23)	0	36	36	705	596	(8)	35	36	71	659
18 Espace de liberté, de sécurité et de justice	1 210	42	24	62	86	1 339	885	24	31	75	106	1 014
19 Relations extérieures	4 315	45	31	118	149	4 508	3 385	(75)	43	109	152	3 462
20 Commerce	105	0	0	3	3	109	104	0	5	3	8	113
21 Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	1 542	81	6	121	127	1 749	1 480	(47)	31	119	150	1 583
22 Élargissement	1 123	(5)	0	44	44	1 163	1 013	(94)	7	44	52	970
23 Aide humanitaire	878	256	0	14	14	1 149	839	234	5	12	17	1 090
24 Lutte contre la fraude	82	0	0	0	0	81	75	1	7	0	7	83
25 Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	191	2	0	10	10	203	191	2	18	10	28	221
26 Administration de la Commission	1 019	4	0	108	108	1 131	1 017	10	134	112	246	1 274
27 Budget	69	(12)	0	6	6	64	69	(12)	8	6	15	73
28 Audit	11	0	0	1	1	12	11	0	1	1	2	13
29 Statistiques	145	(5)	0	17	17	157	124	10	7	18	25	159
30 Pensions et dépenses connexes	1 278	(5)	0	0	0	1 273	1 278	(5)	0	0	0	1 273
31 Services linguistiques	393	(2)	0	83	83	474	393	(2)	28	83	110	501
32 Énergie	700	1	146	42	188	889	1 535	(518)	15	54	70	1 087
40 Réserves	754	(383)	0	0	0	371	100	(100)	0	0	0	0
90 Autres institutions	3 428	0	9	493	502	3 930	3 428	0	388	504	893	4 321
Total	141 909	284	259	6 228	10 248	148 681	126 527	200	1 582	6 651	8 233	134 960

10. EXÉCUTION DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT PAR DOMAINE POLITIQUE

Mio EUR

Domaine politique	Crédits d'engagement autorisés	Engagements exécutés					Crédits reportés				Annulations				
		Sur crédits de l'exercice	Sur crédits reportés	Recettes affectées	Total	%	Recettes affectées	Repor ts par déci sion	Total	%	Sur crédits de l'exerci ce	Sur crédits reportés	Recette s affecté es	Total	%
	1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9=7+8	10=9/1	11	12	13	14=11+12+13	15=14/1
01 Affaires économiques et financières	416	403	0	11	414	99.55%	2	0	2	0.41%	0	0	0	0	0.05%
02 Entreprises	1 174	1 053	0	61	1 113	94.87%	58	0	58	4.94%	2	0	0	2	0.19%
03 Concurrence	96	91	0	3	94	97.65%	2	0	2	2.28%	0	0	0	0	0.07%
04 Emploi et affaires sociales	11 689	11 612	19	7	11 638	99.57%	9	34	42	0.36%	8	0	0	8	0.07%
05 Agriculture et développement rural	59 960	57 257	0	1 322	58 579	97.70%	1 345	0	1 345	2.24%	36	0	0	36	0.06%
06 Mobilité et transports	1 663	1 545	0	64	1 609	96.79%	51	0	51	3.08%	2	0	0	2	0.12%
07 Environnement et action pour le climat	492	466	0	11	478	97.08%	10	0	10	2.02%	4	0	0	4	0.90%
08 Recherche	6 184	5 334	0	396	5 730	92.67%	453	0	453	7.33%	0	0	0	0	0.01%
09 Société de l'information et médias	1 784	1 535	0	102	1 637	91.75%	146	0	146	8.21%	1	0	0	1	0.04%
10 Recherche directe	879	395	0	79	474	53.90%	405	0	405	46.09%	0	0	0	0	0.01%
11 Affaires maritimes et pêche	1 028	996	2	1	999	97.13%	1	23	24	2.35%	5	0	0	5	0.51%
12 Marché intérieur	100	96	0	2	98	98.21%	1	0	1	1.47%	0	0	0	0	0.32%
13 Politique régionale	40 549	40 472	21	2	40 495	99.87%	2	40	41	0.10%	12	0	0	12	0.03%
14 Fiscalité et union douanière	143	139	0	2	141	98.01%	3	0	3	1.78%	0	0	0	0	0.21%
15 Éducation et culture	2 937	2 422	0	297	2 720	92.58%	217	0	217	7.40%	0	0	0	0	0.02%
16 Communication	280	271	0	3	274	97.71%	3	0	3	0.96%	4	0	0	4	1.32%
17 Santé et protection des consommateurs	705	653	0	21	674	95.61%	15	0	15	2.12%	16	0	0	16	2.27%
18 Liberté, sécurité et justice	1 339	1 244	24	40	1 308	97.74%	22	3	25	1.86%	5	0	0	5	0.40%
19 Relations extérieures	4 508	4 312	31	72	4 415	97.93%	46	44	90	2.00%	3	0	0	3	0.07%
20 Commerce	109	105	0	2	106	98.01%	1	0	1	1.22%	1	0	0	1	0.77%
21 Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	1 749	1 495	6	111	1 612	92.16%	10	127	136	7.80%	1	0	0	1	0.04%
22 Élargissement	1 163	1 110	0	9	1 119	96.29%	35	8	43	3.70%	0	0	0	0	0.01%
23 Aide humanitaire	1 149	1 131	0	8	1 139	99.19%	6	0	6	0.55%	3	0	0	3	0.26%
24 Lutte contre la fraude	81	77	0	0	77	95.16%	0	0	0	0.02%	4	0	0	4	4.82%
25 Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	203	193	0	5	198	97.72%	4	0	4	2.09%	0	0	0	0	0.20%
26 Administration de la Commission	1 131	1 020	0	61	1 081	95.61%	47	0	47	4.16%	3	0	0	3	0.23%
27 Budget	64	57	0	4	61	94.91%	3	0	3	4.17%	1	0	0	1	0.92%
28 Audit	12	11	0	0	12	96.94%	0	0	0	2.74%	0	0	0	0	0.32%
29 Statistiques	157	137	0	9	146	93.06%	7	0	7	4.58%	4	0	0	4	2.37%
30 Pensions et dépenses connexes	1 273	1 257	0	0	1 257	98.75%	0	0	0	0.00%	16	0	0	16	1.25%
31 Services linguistiques	474	390	0	50	440	92.98%	33	0	33	6.89%	1	0	0	1	0.13%
32 Énergie	889	698	146	16	860	96.75%	26	0	26	2.96%	3	0	0	3	0.29%
40 Réserves	371	0	0	0	0	0.00%	0	0	0	0.00%	371	0	0	371	100.00%
90 Autres institutions	3 930	3 225	9	336	3 570	90.83%	156	22	178	4.53%	182	0	0	182	4.64%
Total	148 681	141 204	259	3 108	144 572	97.24%	3 120	301	3 420	2.30%	689	0	0	689	0.46%

11. EXECUTION DES CREDITS DE PAIEMENT PAR DOMAINE POLITIQUE

Mio EUR

Domaine politique	Crédits de paiement autorisés	Paiements exécutés					Crédits reportés					Annulations				
		Sur crédits de l'exercice	Sur crédits reportés	Recettes affectées	Total	%	Reports de droit	Reports par décision	Recettes affectées	Total	%	Sur crédits de l'exercice	Sur crédits reportés	Recettes affectées	Total	%
		1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9	10=7+8+9	11=10/1	12	13	14	15=12+13+14
01 Affaires économiques et financières	443	330	40	20	389	87.76%	6	0	2	9	1.92%	31	14	0	46	10.32%
02 Entreprises	1 485	1 271	22	43	1 336	89.99%	20	0	103	123	8.29%	14	12	0	25	1.71%
03 Concurrence	104	85	7	2	94	90.73%	6	0	3	9	8.53%	0	1	0	1	0.74%
04 Emploi et affaires sociales	10 498	10 354	32	7	10 392	98.99%	17	50	8	75	0.72%	26	4	0	30	0.29%
05 Agriculture et développement rural	57 784	54 663	349	1 330	56 342	97.50%	25	45	1 337	1 406	2.43%	27	8	0	35	0.06%
06 Mobilité et transports	1 217	1 001	64	48	1 114	91.53%	6	0	71	77	6.33%	25	1	0	26	2.15%
07 Environnement et action pour le climat	379	307	14	10	332	87.54%	18	0	6	24	6.33%	21	2	0	23	6.13%
08 Recherche	5 476	4 217	23	364	4 604	84.08%	26	0	835	861	15.73%	4	7	0	10	0.19%
09 Société de l'information et médias	1 741	1 422	15	52	1 489	85.51%	13	0	236	250	14.35%	1	2	0	2	0.14%
10 Recherche directe	832	343	35	63	441	53.01%	44	0	341	384	46.22%	2	4	0	6	0.77%
11 Affaires maritimes et pêche	812	750	21	1	772	95.08%	3	1	1	5	0.64%	18	17	0	35	4.28%
12 Marché intérieur	104	89	5	1	95	91.52%	6	0	2	8	7.56%	0	1	0	1	0.92%
13 Politique régionale	33 052	32 917	76	2	32 995	99.83%	11	38	2	51	0.16%	4	1	0	5	0.02%
14 Fiscalité et union douanière	133	114	7	1	123	92.20%	7	0	3	9	7.03%	0	1	0	1	0.77%
15 Éducation et culture	2 725	2 126	15	273	2 414	88.62%	15	0	290	305	11.21%	0	5	0	5	0.18%
16 Communication	279	246	11	2	259	92.61%	14	0	3	17	6.09%	2	2	0	4	1.30%
17 Santé et protection des consommateurs	659	572	31	20	623	94.40%	11	0	16	27	4.07%	5	5	0	10	1.53%
18 Liberté, sécurité et justice	1 014	876	25	43	944	93.10%	8	0	31	40	3.95%	24	6	0	30	2.95%
19 Relations extérieures	3 462	3 243	12	59	3 313	95.72%	10	6	50	66	1.91%	51	32	0	82	2.37%
20 Commerce	113	99	4	1	104	92.51%	4	2	2	8	6.69%	0	1	0	1	0.80%
21 Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	1 583	1 393	11	108	1 513	95.54%	16	17	11	43	2.73%	7	20	0	27	1.74%
22 Élargissement	970	914	3	10	928	95.63%	4	0	34	38	3.95%	0	4	0	4	0.43%
23 Aide humanitaire	1 090	1 054	5	9	1 068	97.96%	6	0	3	10	0.90%	12	0	0	12	1.14%
24 Lutte contre la fraude	83	66	5	0	71	85.96%	6	1	0	7	8.93%	3	2	0	4	5.11%
25 Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	221	178	15	4	197	89.07%	15	0	5	21	9.28%	0	3	0	4	1.65%
26 Administration de la Commission	1 274	893	122	47	1 063	83.45%	130	2	65	196	15.37%	3	12	0	15	1.18%
27 Budget	73	49	8	3	60	82.01%	8	0	4	12	16.29%	1	1	0	1	1.71%

28 Audit	13	11	1	0	12	91.58%	1	0	0	1	7.29%	0	0	0	0	1.13%
29 Statistiques	159	125	5	4	134	84.26%	5	0	14	19	12.19%	4	2	0	6	3.55%
30 Pensions et dépenses connexes	1 273	1 257	0	0	1 257	98.75%	0	0	0	0	0.00%	16	0	0	16	1.25%
31 Services linguistiques	501	373	25	43	442	88.11%	17	0	39	56	11.23%	1	3	0	3	0.67%
32 Énergie	1 087	934	14	16	963	88.63%	6	0	39	44	4.08%	78	2	0	79	7.28%
40 Réserves	0	0	0	0	0	0.00%	0	0	0	0	0.00%	0	0	0	0	0.00%
90 Autres institutions	4 321	2 873	330	308	3 512	81.27%	351	22	192	565	13.07%	182	58	5	245	5.66%
Total	134 960	125 145	1 352	2 898	129 395	95.88%	835	185	3 748	4 768	3.53%	562	230	5	797	0.59%

12. ÉVOLUTION DES RAL PAR DOMAINE POLITIQUE

Mio EUR

Domaine politique	RAL à la fin de l'exercice précédent				Engagements de l'exercice				Total engagements restant à liquider à la date de clôture
	Engagements reportés de l'exercice précédent	Dégagements / Réévaluations / Annulations	Paiements	Engagements restant à liquider à la date de clôture	Engagements contractés en cours d'exercice	Paiements	Annulation des engagements non reportables	Engagements restant à liquider à la date de clôture	
01 Affaires économiques et financières	581	(24)	(175)	382	414	(214)	0	200	582
02 Entreprises	2 414	(36)	(963)	1 415	1 113	(373)	0	740	2 155
03 Concurrence	8	(1)	(7)	0	94	(87)	0	7	7
04 Emploi et affaires sociales	28 673	(250)	(9 999)	18 424	11 638	(394)	0	11 245	29 669
05 Agriculture et développement rural	20 197	(76)	(10 833)	9 288	58 579	(45 509)	0	13 070	22 358
06 Mobilité et transports	2 468	(154)	(894)	1 420	1 609	(220)	0	1 389	2 809
07 Environnement et action pour le climat	783	(30)	(199)	554	478	(133)	0	344	898
08 Recherche	8 222	(147)	(2 910)	5 165	5 730	(1 694)	(2)	4 035	9 200
09 Société de l'information et médias	2 157	(35)	(767)	1 355	1 637	(722)	0	914	2 269
10 Recherche directe	163	(12)	(93)	58	474	(348)	0	125	184
11 Affaires maritimes et pêche	1 877	(42)	(521)	1 314	999	(251)	0	748	2 062
12 Marché intérieur	20	(1)	(16)	3	98	(80)	0	19	22
13 Politique régionale	101 474	(561)	(31 994)	68 919	40 495	(1 001)	0	39 494	108 413
14 Fiscalité et union douanière	76	(2)	(51)	22	141	(71)	0	69	92
15 Éducation et culture	1 698	(82)	(707)	909	2 720	(1 708)	0	1 012	1 921
16 Communication	123	(16)	(83)	24	274	(176)	0	98	122
17 Santé et protection des consommateurs	724	(58)	(312)	355	674	(311)	0	363	718
18 Liberté, sécurité et justice	1 282	(51)	(267)	964	1 308	(678)	0	631	1 595
19 Relations extérieures	9 380	(249)	(2 229)	6 901	4 415	(1 085)	0	3 330	10 232
20 Commerce	19	(1)	(12)	6	106	(93)	0	13	20
21 Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	3 276	(94)	(971)	2 211	1 612	(542)	0	1 070	3 281
22 Élargissement	2 766	(93)	(766)	1 907	1 119	(162)	0	957	2 864
23 Aide humanitaire	621	(24)	(369)	229	1 139	(699)	0	441	670
24 Lutte contre la fraude	32	(4)	(16)	12	77	(56)	0	22	34
25 Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	20	(3)	(17)	1	198	(180)	0	18	19
26 Administration de la Commission	179	(14)	(156)	10	1 081	(907)	0	174	184
27 Budget	8	(1)	(8)	0	61	(52)	0	9	9

28 Audit	1	0	(1)	0	12	(11)	0	1	1
29 Statistiques	108	(5)	(50)	53	146	(84)	0	62	115
30 Pensions et dépenses connexes	0	0	0	0	1 257	(1257)	0	0	0
31 Services linguistiques	28	(3)	(25)	0	440	(417)	0	24	24
32 Énergie	4 672	(47)	(820)	3 805	860	(143)	0	717	4 522
90 Autres institutions	344	(2)	(330)	12	3 570	(3 181)	(3)	385	397
Total	194 395	(2 120)	(66 559)	125 717	144 572	(62 836)	(9)	81 727	207 443

13. VENTILATION DES RAL PAR ANNÉE D'ORIGINE ET PAR DOMAINE POLITIQUE

Mio EUR

Domaine politique	<2005	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
01 Affaires économiques et financières	0	11	43	10	5	113	200	200	582
02 Entreprises	9	9	10	27	179	222	959	740	2 155
03 Concurrence	0	0	0	0	0	0	0	7	7
04 Emploi et affaires sociales	109	333	2 029	62	984	5 209	9 697	11 245	29 669
05 Agriculture et développement rural	6	1	631	0	30	828	7 790	13 070	22 358
06 Mobilité et transports	24	21	45	161	152	400	618	1 389	2 809
07 Environnement et action pour le climat	3	13	23	78	111	156	172	344	898
08 Recherche	157	96	204	370	736	1 413	2 189	4 035	9 200
09 Société de l'information et médias	12	13	20	75	196	363	676	914	2 269
10 Recherche directe	0	1	5	2	11	15	24	125	184
11 Affaires maritimes et pêche	33	18	275	10	28	302	649	748	2 062
12 Marché intérieur	0	0	0	0	0	0	3	19	22
13 Politique régionale	681	579	8 004	159	5 532	20 317	33 647	39 494	108 413
14 Fiscalité et union douanière	0	0	0	0	2	5	16	69	92
15 Éducation et culture	4	3	4	78	177	238	405	1 012	1 921
16 Communication	0	0	0	0	1	3	20	98	122
17 Santé et protection des consommateurs	11	2	10	14	50	92	175	363	718
18 Espace de liberté, de sécurité et de justice	1	9	7	57	142	345	403	631	1 595
19 Relations extérieures	406	135	421	750	1 149	1 658	2 382	3 330	10 232
20 Commerce	0	0	0	0	0	2	4	13	20
21 Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	118	87	118	145	344	586	812	1 070	3 281
22 Élargissement	45	42	116	185	385	453	682	957	2 864
23 Aide humanitaire	0	0	1	2	12	41	172	441	670
24 Lutte contre la fraude	0	0	0	1	1	3	6	22	34
25 Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	0	0	0	0	0	0	1	18	19
26 Administration de la Commission	0	0	0	0	1	0	9	174	184
27 Budget	0	0	0	0	0	0	0	9	9
28 Audit	0	0	0	0	0	0	0	1	1
29 Statistiques	2	1	3	3	2	10	31	62	115
30 Pensions et dépenses connexes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 Services linguistiques	0	0	0	0	0	0	0	24	24
32 Énergie	42	28	56	55	216	1 545	1 863	717	4 522
90 Autres institutions	0	0	0	0	0	0	12	385	397

Total	1 661	1 401	12 024	2 247	10 446	34 319	63 618	81 727	207 443
--------------	--------------	--------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------

14. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DES RECETTES PAR INSTITUTION

Mio EUR

Institution	Budget recettes		Droits constatés			Recettes			Recettes en % du budget	Reste à recouvrer
	Initial	Final	Exercice	Crédits reportés	Total	Sur les droits de l'exercice	Sur les droits reportés	Total		
Parlement européen	125	125	170	29	200	169	4	173	139.02%	26
Conseil européen et Conseil	49	49	121	8	129	111	7	118	240.35%	11
Commission	126 236	126 436	128 119	14 535	142 654	127 697	1 615	129 312	102.27%	13 342
Cour de justice	44	44	45	0	45	44	0	44	102.26%	0
Cour des comptes	21	21	20	0	20	20	0	20	94.14%	0
Comité économique et social européen	11	11	16	0	16	16	0	16	138.47%	0
Comité des régions	8	8	21	0	21	21	0	21	262.06%	0
Médiateur	1	1	1	0	1	1	0	1	99.52%	0
Contrôleur européen de la protection des données	1	1	1	0	1	1	0	1	69.15%	0
Service européen pour l'action extérieure	32	32	295	0	295	295	0	295	917.61%	0
Total	126 527	126 727	128 808	14 572	143 380	128 374	1 626	130 000	102.58%	13 380

15. EXÉCUTION DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT PAR INSTITUTION

Crédits d'engagement

Mio EUR

Institution	Crédits d'engagement autorisés	Engagements exécutés					Crédits reportés				Annulations				
		Sur crédits de l'exercice	Sur crédits reportés	Sur recettes affectées	Total	%	Sur recettes affectées	Reports par décision	Total	%	Sur crédits de l'exercice	Sur crédits reportés	Recettes affectées	Total	%
	1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9=7+8	10=9/1	11	12	13	14=11+12+13	15=14/1
Parlement européen	1 820	1 570	9	24	1 603	88.11%	101	22	123	6.74%	94	0	0	94	5.15%
Conseil européen et Conseil	647	507	0	47	554	85.51%	37	0	37	5.77%	56	0	0	56	8.71%
Commission	144 751	137 979	250	2 772	141 002	97.41%	2 964	279	3 242	2.24%	507	0	0	507	0.35%
Cour de justice	344	336	0	2	338	98.11%	1	0	1	0.34%	5	0	0	5	1.55%
Cour des comptes	145	134	0	0	135	92.81%	0	0	0	0.30%	10	0	0	10	6.89%
Comité économique et social européen	132	123	0	3	125	95.20%	0	0	0	0.30%	6	0	0	6	4.50%
Comité des régions	96	82	0	12	94	97.76%	0	0	0	0.02%	2	0	0	2	2.22%
Médiateur	9	9	0	0	9	92.54%	0	0	0	0.00%	1	0	0	1	7.46%
Contrôleur européen de la protection des données	8	7	0	0	7	89.31%	0	0	0	0.00%	1	0	0	1	10.69%
Service européen pour l'action extérieure	729	457	0	249	706	96.82%	16	0	16	2.19%	7	0	0	7	0.99%
Total	148 681	141 204	259	3 108	144 572	97.24%	3 120	301	3 420	2.30%	689	0	0	689	0.46%

Crédits de paiement

Mio EUR

Institution	Crédits de paiement autorisés	Paiements exécutés					Crédits reportés					Annulations				
		Sur crédits de l'exercice	Sur crédits reportés	Sur recettes affectées	Total	%	Reports de droit	Reports par décision	Sur recettes affectées	Total	%	Sur crédits de l'exercice	Sur crédits reportés	Recettes affectées	Total	%
	1	2	3	4	5=2+3+4	6=5/1	7	8	9	10=7+8+9	11=10/1	12	13	14	15=12+13+14	16=15/1
Parlement européen	2 060	1 348	207	25	1 580	76.72%	223	22	109	353	17.14%	94	33	0	126	6.14%
Conseil européen et Conseil	699	465	40	41	547	78.26%	41	0	44	86	12.29%	56	10	0	66	9.45%
Commission	130 639	122 272	1 021	2 590	125 883	96.36%	484	163	3 557	4 203	3.22%	380	172	0	552	0.42%
Cour de justice	361	318	15	2	334	92.62%	18	0	1	19	5.36%	5	2	0	7	2.02%
Cour des comptes	161	121	15	0	137	84.64%	13	0	0	14	8.41%	10	1	0	11	6.95%
Comité économique et social	142	115	7	3	126	88.83%	7	0	1	8	5.71%	6	2	0	8	5.46%
Comité des régions	103	73	6	12	91	88.39%	9	0	0	9	8.51%	2	1	0	3	3.10%
Médiateur	10	8	0	0	9	85.89%	1	0	0	1	6.55%	1	0	0	1	7.56%
Contrôleur européen de la protection des données	9	6	1	0	7	74.86%	1	0	0	1	10.49%	1	1	0	1	14.65%
Service européen pour l'action extérieure	777	419	38	225	682	87.80%	38	0	36	74	9.56%	7	9	5	21	2.65%
Total	134 960	125 145	1 352	2 898	129 395	95.88%	835	185	3 748	4 768	3.53%	562	230	5	797	0.59%

16. RECETTES DES AGENCES: PREVISIONS BUDGETAIRES, DROITS CONSTATÉS ET RECOUVREMENTS

Mio EUR

Agence	Budget recettes prévisionnel	Droits constatés	Recouvrements	Reste à recouvrer	Domaine politique – Subvention Commission européenne
Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie	4	4	4	0	06
Agence européenne de la sécurité aérienne	139	111	111	0	06
Frontex	118	119	119	0	18
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle	19	19	18	1	15
Collège européen de police	8	9	9	0	18
Agence européenne des produits chimiques	35	38	38	0	02
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies	57	57	57	0	17
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies	16	16	16	0	18
Autorité bancaire européenne	13	13	13	0	12
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles	11	9	9	0	12
Agence européenne pour l'environnement	62	45	44	0	07
Office européen de police	85	85	85	0	18
Autorité européenne des marchés financiers	17	17	17	0	12
Agence communautaire de contrôle des pêches	12	12	12	0	11
Autorité européenne de sécurité des aliments	76	76	76	0	17
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes	8	8	8	0	04
Autorité européenne de surveillance GNSS	8	39	39	0	06
Fusion pour l'énergie	242	279	243	36	08
Eurojust	32	31	31	0	18
Agence européenne pour la sécurité maritime	57	53	53	0	06
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur	166	176	176	0	12
Agence européenne des médicaments	209	220	199	21	17
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information	8	8	8	0	09
Organe des régulateurs européens des communications électroniques	1	1	1	0	09
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne	22	22	22	0	18
Agence ferroviaire européenne	26	25	25	0	06
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	15	15	15	0	04
Institut européen d'innovation et de technologie	16	10	10	0	15
Centre de traduction des organes de l'Union européenne	51	47	43	4	15
Fondation européenne pour la formation	20	20	20	0	15
Office communautaire des variétés végétales	13	13	13	0	17
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	21	21	21	0	04
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»	50	50	50	0	15
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation	16	16	16	0	06
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche	36	36	36	0	08
Agence exécutive pour la recherche	39	39	39	0	08
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs	7	7	7	0	17
Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport	10	10	10	0	06
Total	1 744	1 773	1 710	63	

Mio EUR

Catégorie de recettes	Budget recettes prévisionnel	Droits constatés	Recouvrements	Reste à recouvrer
Subvention de la Commission	1 119	1 137	1 137	0

Honoraires	441	457	437	19
Autres produits	184	180	136	44
Total	1 744	1 773	1 710	63

17. CRÉDITS D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT PAR AGENCE

Mio EUR

Agence	Crédits d'engagement			Crédits de paiement		
	Crédits	Engagements exécutés	Crédits reportés	Crédits	Paiements exécutés	Crédits reportés
Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie	5	3	0	6	4	1
Agence européenne de la sécurité aérienne	150	122	26	162	103	55
Frontex	121	119	0	145	100	39
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle	21	21	0	21	18	2
Collège européen de police	10	10	0	11	8	2
Agence européenne des produits chimiques	93	89	0	105	85	15
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies	57	55	0	72	58	11
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies	17	16	0	17	16	1
Autorité bancaire européenne	13	9	0	13	7	2
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles	11	7	0	11	6	0
Agence européenne pour l'environnement	71	46	25	75	43	31
Office européen de police	87	82	0	107	84	17
Autorité européenne des marchés financiers	17	13	0	17	11	2
Agence communautaire de contrôle des pêches	13	13	0	13	12	1
Autorité européenne de sécurité des aliments	78	77	0	87	72	13
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes	8	7	0	10	5	3
Autorité européenne de surveillance GNSS	77	33	44	56	21	34
Fusion pour l'énergie	649	647	1	298	255	40
Eurojust	35	31	2	41	31	7
Agence européenne pour la sécurité maritime	58	55	1	59	50	2
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur	387	151	0	422	149	32
Agence européenne des médicaments	212	202	3	254	205	39
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information	8	8	0	10	9	1
Organe des régulateurs européens des communications électroniques	1	1	0	1	1	0
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne	21	20	1	28	21	7
Agence ferroviaire européenne	26	25	0	32	26	4
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	16	14	1	20	14	4
Institut européen d'innovation et de technologie	26	24	0	16	7	5
Centre de traduction des organes de l'Union européenne	51	42	0	55	43	4
Fondation européenne pour la formation	21	20	0	21	20	1
Office communautaire des variétés végétales	14	13	0	14	12	0
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	21	20	0	24	20	4
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture»	50	50	0	56	50	6
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation	16	15	0	18	15	1
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche	36	35	0	37	34	2
Agence exécutive pour la recherche	39	38	0	43	37	3
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs	7	7	0	8	7	1
Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport	10	10	0	11	10	1

Total	2 553	2 149	107	2 397	1 670	394
--------------	--------------	--------------	------------	--------------	--------------	------------

Catégorie de dépenses	Crédits d'engagement			Crédits de paiement		
	Crédits	Engagements exécutés	Crédits reportés	Crédits	Paiements exécutés	Crédits reportés
Personnel	757	727	4	773	720	21
Dépenses administratives	274	260	4	361	265	76
Dépenses opérationnelles	1 522	1 162	99	1 263	684	297
Total	2 553	2 149	107	2 397	1 670	394

**18. RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE, AGENCES
INCLUSES**

Mio EUR

	UNION EUROPÉENNE	AGENCES	Élimination de la subvention aux agences	TOTAL
<i>Recettes de l'exercice</i>	130 000	1 710	(1 137)	130 573
<i>Paiements sur crédits de l'exercice</i>	(128 043)	(1 451)	1 137	(128 357)
<i>Crédits de paiement reportés à l'exercice N+1</i>	(1 020)	(394)	0	(1 413)
<i>Annulation de crédits inutilisés reportés de l'exercice N-1</i>	457	167	0	624
<i>Différences de change de l'exercice</i>	97	(2)	0	96
Résultat de l'exécution du budget	1 492	31	0	1 523

Notes annexes aux états consolidés sur l'exécution du budget

- 1. PRINCIPES, STRUCTURE ET CRÉDITS BUDGÉTAIRES**
- 2. EXPLICATION DES ÉTATS CONSOLIDÉS SUR L'EXÉCUTION
DU BUDGET**

1. PRINCIPES, STRUCTURE ET CRÉDITS BUDGÉTAIRES

1.1 BASE LÉGALE ET RÈGLEMENT FINANCIER

La comptabilité budgétaire est tenue conformément aux dispositions du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 (JO L 248 du 16 septembre 2002) portant règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne et du règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002 de la Commission du 23 décembre 2002 établissant les modalités d'exécution dudit règlement financier. Le budget général, principal instrument de la politique financière de l'Union, est l'acte qui prévoit et autorise, chaque année, les recettes et dépenses de l'Union.

Chaque année, la Commission estime les recettes et les dépenses de l'ensemble des institutions européennes pour l'exercice suivant et établit un projet de budget qu'elle transmet à l'autorité budgétaire. Sur la base de ce projet de budget, le Conseil élabore sa position qui fait ensuite l'objet de négociations entre les deux branches de l'autorité budgétaire. L'arrêt du projet commun est constaté par le Président du Parlement, qui rend ainsi le budget exécutoire. L'exécution budgétaire est une tâche qui appartient principalement à la Commission.

1.2 LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Le budget général de l'Union européenne obéit à plusieurs principes fondamentaux:

- **l'unité et la vérité budgétaire:** toutes les recettes et les dépenses doivent être réunies au sein d'un seul et unique document budgétaire. Elles doivent être imputées à une ligne du budget, et aucune dépense ne peut dépasser les crédits autorisés;
- **l'universalité:** ce principe regroupe deux règles:
 - la règle de non-affectation, selon laquelle les recettes budgétaires ne doivent pas être affectées à des dépenses précises (l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses);
 - la règle de non-contraction, selon laquelle les recettes et les dépenses doivent être inscrites dans le budget pour leur montant intégral, sans contraction entre elles;
- **l'annualité:** les crédits inscrits sont autorisés pour la durée d'un seul exercice budgétaire et doivent donc être utilisés au cours de cet exercice;
- **l'équilibre:** le budget est équilibré en recettes et en dépenses (les prévisions de recettes couvrent les crédits de paiement),
- **la spécialité:** chaque crédit doit avoir une destination déterminée et être affecté à ce but spécifique,
- **l'unité de compte:** le budget est établi, exécuté et fait l'objet d'une reddition des comptes en euros;
- **la bonne gestion financière:** les crédits budgétaires sont utilisés conformément au principe de bonne gestion financière, à savoir conformément aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités;
- **la transparence:** le budget, les budgets rectificatifs et les comptes annuels définitifs sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne.

1.3 STRUCTURE DU BUDGET

Le budget comporte:

- (a) un état général des recettes;
- (b) des sections présentant les états des recettes et des dépenses de chaque institution: Section I: Parlement; Section II: Conseil; Section III: Commission; Section IV: Cour de justice; section V: Cour des comptes; Section VI: Comité économique et social européen; Section VII: Comité des régions; Section VIII: Médiateur; Section IX: Contrôleur européen de la protection des données; Section X : Service européen pour l'action extérieure.

Les recettes et les dépenses de chaque institution sont classées en titres, chapitres, articles et postes suivant leur nature ou leur destination.

1.4 STRUCTURE DES COMPTES BUDGÉTAIRES

1.4.1. Présentation générale

Seul le budget de la Commission comporte des crédits administratifs (encore appelés de fonctionnement) et des crédits opérationnels. Les autres institutions ne disposent en effet que de crédits de fonctionnement. De plus, le budget distingue deux types de crédits: les crédits "non dissociés" (CND) et les crédits "dissociés" (CD).

Les crédits non dissociés sont destinés à la couverture financière des opérations ayant un caractère annuel (et qui répondent au principe de l'annualité budgétaire). Ils correspondent à l'ensemble des chapitres budgétaires administratifs de la section "Commission" et de tous les chapitres budgétaires des autres institutions, aux crédits du FEAGA ayant un caractère annuel et à certains crédits techniques (remboursements, mobilisation de la garantie en matière d'emprunts/prêts, etc.). Pour les crédits non dissociés, le montant des crédits d'engagement est le même que celui des crédits de paiement.

Les crédits dissociés ont été mis en place pour concilier, d'une part, le principe de l'annualité du budget et, d'autre part, la nécessité de gérer des opérations dont l'exécution s'échelonne sur plusieurs années. Ils sont destinés à couvrir les opérations de caractère pluriannuel et comprennent tous les autres crédits relevant de tous les chapitres, à l'exception du chapitre 1 de la section "Commission". Les crédits dissociés se décomposent en crédits d'engagement et en crédits de paiement:

- **crédits d'engagement:** ils couvrent le coût total des obligations juridiques contractées au cours de l'exercice pour des actions dont la réalisation s'étend sur plusieurs années. Cependant, les engagements budgétaires pour des actions dont la réalisation s'étend sur plus d'un exercice peuvent être fractionnés sur plusieurs exercices, conformément à l'article 76, paragraphe 3, du règlement financier, lorsque l'acte de base le prévoit;
- **crédits de paiement:** ils couvrent les dépenses qui découlent de l'exécution des engagements contractés au cours de l'exercice et/ou d'exercices antérieurs.

1.4.2 Origine des crédits

La source principale des crédits est le budget de l'Union de l'exercice en cours. Néanmoins, il existe d'autres types de crédits qui découlent des dispositions inscrites dans le règlement financier. Ils proviennent d'exercices précédents ou de sources extérieures:

- les **crédits initialement votés au budget** pour l'exercice en cours peuvent être complétés par des virements entre postes selon les règles énoncées aux articles 22 à 24 du règlement financier (n° 1605/2002 du 25 juin 2002) et des budgets rectificatifs (règles décrites aux articles 37 et 38 du règlement financier);
- les **crédits reportés** de l'exercice précédent ou reconstitués complètent le budget actuel. Il s'agit i) des crédits de paiement non dissociés qui bénéficient d'un report de droit limité au seul exercice conformément aux dispositions de l'article 9, paragraphe 4, du règlement financier; ii) des **crédits reportés par décision des institutions** dans l'un des deux cas suivants: achèvement des étapes préparatoires [article 9, paragraphe 2, point a) du règlement financier] ou vote tardif de la base légale [article 9, paragraphe 2, point b)]. Les crédits d'engagement comme les crédits de paiement peuvent être reportés [article 9, paragraphe 3); et iii) des **crédits reconstitués à la suite de dégagements:** Il s'agit de la réinscription de crédits d'engagement concernant les Fonds structurels ayant fait l'objet d'un dégagement. Cette réinscription peut avoir lieu exceptionnellement en cas d'erreur de la part de la Commission ou si le montant se révèle indispensable à la réalisation du programme (article 157 du règlement financier);
- les **recettes affectées** qui se composent i) de **restitutions** de montants correspondant à des recettes affectées au poste budgétaire ayant subi la dépense initiale et qui peuvent bénéficier d'un report illimité; ii) de **crédits AELE:** l'accord sur l'**Espace économique européen** prévoit une participation financière de ses membres à certaines activités du budget de l'UE. Les postes budgétaires concernés ainsi que les montants prévus sont publiés à l'annexe III du budget de l'UE. Les postes concernés sont majorés de la participation AELE. Les crédits non utilisés à la fin de l'exercice sont annulés et restitués aux pays EEE; iii) de recettes de tiers/autres pays ayant signé des accords avec l'Union européenne qui prévoient une participation financière aux activités de l'UE. Les montants ainsi reçus sont considérés comme des recettes provenant des tiers, affectées aux postes budgétaires concernés (souvent dans le cadre de la recherche), et peuvent bénéficier d'un report illimité (articles

10 et 18, paragraphe 1, points a) et d), du règlement financier); iv) de travaux tiers: dans le cadre de leurs activités de recherche, les centres de recherche de l'UE peuvent effectuer des travaux pour des organismes externes (article 161, paragraphe 2, du règlement financier). Comme les recettes de tiers, les travaux tiers sont affectés à certains postes budgétaires et bénéficient d'un report illimité [articles 10 et 18, paragraphe 1, point d), du règlement financier]; et v) de crédits reconstitués à la suite de reversements d'acompte: il s'agit de fonds de l'UE remboursés par leurs destinataires, qui peuvent bénéficier d'un report illimité. Dans le domaine des Fonds structurels, la réinscription se fait sur décision de la Commission (article 18, paragraphe 2, du règlement financier et article 228 de ses modalités d'exécution).

1.4.3 Composition des crédits disponibles

- *Crédits définitifs du budget* = crédits initialement votés au budget + crédits des budgets rectificatifs + virements.
- *Crédits additionnels* = recettes affectées (voir ci-dessus) + crédits reportés de l'exercice précédent ou reconstitués à la suite de dégagements;
- *Total crédits autorisés* = crédits définitifs du budget + crédits additionnels;
- *crédits de l'exercice* (tels qu'utilisés pour calculer le résultat de l'exécution du budget) = crédits définitifs du budget + recettes affectées.

1.5 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

L'exécution du budget est régie par le règlement financier, dont l'article 48, paragraphe 1, s'énonce comme suit: «La Commission exécute le budget [...] conformément au présent règlement financier, sous sa propre responsabilité et dans la limite des crédits alloués». L'article 50 dispose que la Commission reconnaît aux autres institutions les pouvoirs nécessaires à l'exécution des sections du budget qui les concernent.

1.6 ENGAGEMENTS RESTANT À LIQUIDER (RAL)

L'introduction des crédits dissociés a été à l'origine du développement d'un écart entre les engagements contractés et les paiements effectués: en effet, cet écart, correspondant aux engagements restant à liquider, représente le décalage dans le temps entre le moment où les engagements sont contractés et le moment où les paiements correspondants sont liquidés.

2. EXPLICATION DES ÉTATS CONSOLIDÉS SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET

2.1 RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE (tableau 1)

2.1.1 Généralités

Les ressources propres sont comptabilisées sur la base des montants dont sont crédités, au cours de l'exercice, les comptes ouverts au nom de la Commission par les administrations des États membres. Les recettes incluent également le solde budgétaire de l'exercice précédent, lorsque celui-ci est positif (excédent). Les autres recettes sont prises en compte sur la base des montants effectivement perçus au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat budgétaire de l'exercice, les dépenses comprennent les paiements sur crédits de paiement de l'exercice auxquels s'ajoutent les crédits de paiement du même exercice reportés à l'exercice suivant. Les paiements effectués sur crédits de paiement de l'exercice sont ceux qui ont été exécutés par le comptable au plus tard le **31 décembre de l'exercice**. Pour le Fonds européen agricole de garantie, les paiements pris en compte sont ceux effectués par les États membres du 16 octobre N-1 au 15 octobre N, pour autant que leur engagement et leur ordonnancement soient parvenus au Comptable au plus tard le **31 janvier N+1**. Les dépenses du FEAGA peuvent faire l'objet d'une décision de conformité ultérieure suite aux contrôles effectués dans les États membres.

Le résultat de l'exécution du budget de l'exercice comprend deux composantes: le résultat de l'Union européenne et le résultat de la participation des pays de l'AELE membres de l'EEE. Aux termes de l'article 15 du règlement (CE, Euratom) n° 1150/2000 sur les ressources propres, ce résultat est constitué par la différence entre:

- l'ensemble des recettes budgétaires perçues au titre de cet exercice;
- et le montant des paiements effectués sur les crédits de cet exercice, augmenté du montant total des crédits du même exercice reportés à l'exercice suivant.

Cette différence est augmentée ou diminuée:

- du montant net qui résulte des annulations de crédits de paiement reportés des exercices antérieurs et des dépassements éventuels, en paiements, dus à la variation des cours de l'euro, des crédits non dissociés reportés de l'exercice précédent;
- et du solde qui résulte des gains et des pertes de change enregistrés pendant l'exercice.

Le résultat de l'exécution du budget est restitué l'année suivante aux États membres: il est porté en déduction des montants dont ils sont redevables pour cet exercice.

Les crédits reportés de l'exercice précédent relatifs à des participations de tiers et à des travaux pour des tiers, qui, par nature, ne tombent jamais en annulation, sont repris sous les crédits additionnels de l'exercice. Cela explique la différence entre le montant des crédits reportés de l'exercice précédent repris dans les états sur l'exécution du budget 2011 et le montant des crédits reportés à l'exercice suivant figurant dans les états sur l'exécution du budget 2010. Les crédits de paiement de réemploi et les crédits reconstitués à la suite de reversements d'acomptes ne font pas partie du calcul du résultat de l'exercice.

Les crédits de paiement reportés comprennent: les reports de droit et les reports par décision. La rubrique annulation des crédits de paiement inutilisés reportés de l'exercice précédent fait apparaître les annulations de crédits reportés de droit et par décision. Elle comprend également la diminution des crédits de recettes affectées reportés à l'exercice suivant par rapport à 2010.

2.1.2 Rapprochement entre le compte de résultat économique et le résultat de l'exécution du budget

Le résultat économique de l'exercice est calculé selon les principes de la comptabilité d'exercice. Or le résultat de l'exécution du budget est établi sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée, conformément au règlement financier. Tous deux mesurant le résultat des mêmes opérations sous-jacentes, il est utile de vérifier leur concordance par un rapprochement. Le tableau ci-dessous présente ce rapprochement, sous la forme d'une ventilation des éléments de rapprochement entre recettes et dépenses.

RAPPROCHEMENT: RÉSULTAT ÉCONOMIQUE – RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Mio EUR

	2011	2010
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	(1 789)	17 232
<u>Recettes</u>		
Droits constatés en cours d'exercice mais non encore recouvrés	(371)	(3 132)
Droits constatés au cours des exercices antérieurs et recouvrés au cours de l'exercice	2 072	1 346
Produits à recevoir (nets)	(236)	(371)
<u>Dépenses</u>		
Charges à reporter (nettes)	3 410	(7 426)
Charges de l'exercice précédent payées au cours de l'exercice	(936)	(386)
Effet net des préfinancements	1 131	(678)
Crédits de paiement reportés à l'exercice suivant	(1 211)	(2 798)
Paiements effectués sur crédits reportés et annulation de crédits de paiement inutilisés	2 000	1 760
Variations des provisions	(2 109)	(323)
Autres	(378)	(257)
<u>Résultat économique agences + CECA</u>	(91)	(418)
RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE	<u>1 492</u>	<u>4 549</u>

Éléments de rapprochement - recettes

Les recettes effectives d'un exercice budgétaire correspondent aux recettes encaissées sur les droits constatés au cours de l'exercice et aux encaissements sur les droits constatés au cours d'exercices précédents. Par conséquent, les **droits constatés en cours d'exercice mais non encore recouvrés** doivent être déduits du résultat économique aux fins du rapprochement, puisqu'ils ne font pas partie des recettes budgétaires. En revanche, les **droits constatés antérieurement à l'exercice et recouvrés au cours de l'exercice** doivent être ajoutés au résultat économique aux fins du rapprochement.

Les **produits nets à recevoir** consistent principalement en recettes à percevoir au titre des prélèvements agricoles, des ressources propres et des intérêts et dividendes. Seul l'effet net, à savoir les produits à recevoir de l'exercice en cours moins les encaissements sur les produits à recevoir de l'exercice précédent, est pris en considération.

Éléments de rapprochement - dépenses

Les **charges nettes à reporter** consistent principalement en régularisations de fin d'exercice qui concernent des dépenses éligibles exposées par les bénéficiaires des fonds communautaires mais n'ayant pas encore été déclarées à la Commission.

Tandis que les charges à reporter ne sont pas considérées comme des dépenses budgétaires, les **paiements effectués au cours de l'exercice et concernant des factures enregistrées antérieurement** à celui-ci font partie des dépenses budgétaires de l'exercice.

L'effet net des préfinancements tient compte à la fois (1) des nouveaux préfinancements versés au cours de l'exercice et comptabilisés en dépenses budgétaires de l'exercice et (2) de tous les préfinancements apurés au cours de l'exercice par l'acceptation de dépenses éligibles. Les seconds constituent des charges comptables, mais non des dépenses budgétaires, puisque les préfinancements initiaux avaient déjà été considérés comme des dépenses budgétaires lors du versement.

Outre les paiements effectués sur les crédits d'un exercice, les **crédits reportés à l'exercice suivant** doivent également être pris en considération dans le calcul du résultat budgétaire (conformément à l'article 15 du règlement n° 1150/2000). La même règle s'applique aux paiements exécutés sur les crédits reportés d'exercices précédents ainsi qu'aux **annulations de crédits de paiements inutilisés**.

Les **variations des provisions** concernent des estimations de fin d'exercice enregistrées dans la comptabilité d'exercice (portant essentiellement sur les avantages du personnel), qui sont sans incidence sur la comptabilité budgétaire. **Les autres éléments de rapprochement** comprennent entre autres **les amortissements, les acquisitions d'actifs, les paiements au titre des locations et les participations financières, qui font l'objet de traitements différents en comptabilité budgétaire et en comptabilité d'exercice.**

2.2 COMPARAISON ENTRE LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET LES DONNÉES EFFECTIVES (tableau 2)

Dans le budget adopté initialement, signé par le président du Parlement européen le 15 décembre 2010, le montant des crédits de paiement était fixé à 126,527 milliards d'EUR, et le montant à financer par des ressources propres atteignait un total de 125,106 milliards d'EUR. Les montants estimatifs des recettes et dépenses inscrites au budget initial sont généralement ajustés en cours d'exercice budgétaire, par la voie de budgets rectificatifs. Les ajustements des ressources propres RNB assurent l'équilibre entre les recettes et les dépenses budgétaires. Conformément au principe de l'équilibre budgétaire, les recettes et les dépenses (crédits de paiement) inscrites au budget doivent être en équilibre.

Recettes:

En 2011, sept budgets rectificatifs ont été adoptés, portant finalement le total des recettes du budget 2011 à 126,727 milliards d'EUR. Ce montant a été financé par des ressources propres à hauteur de 118,289 milliards d'euros (soit 6,816 milliards de moins que prévu initialement) et par d'autres recettes pour le solde. Cette diminution du besoin en ressources propres était essentiellement due à l'inclusion, dans les recettes, d'une somme de 4,539 milliards d'EUR provenant de l'excédent de l'exercice précédent. Enfin, sous l'effet des changements apportés aux prévisions de recettes dans le budget rectificatif n° 6/2011, le besoin en ressources propres RNB a encore été réduit.

En ce qui concerne les ressources propres, le taux de recouvrement des ressources propres traditionnelles était presque égal aux montants estimatifs, notamment parce que les estimations budgétaires qui avaient été modifiées au moment de l'établissement du budget rectificatif n° 4/2011 (augmentation de 1,090 milliard d'EUR selon les nouvelles prévisions macroéconomiques du printemps 2011), ont à nouveau été modifiées dans le budget rectificatif n° 6/2011 pour tenir compte du rythme réel de la perception. Elles ont ainsi été diminuées de 1 200 EUR et ont été quasiment ramenées au montant initial.

Les montants définitifs des ressources TVA et RNB versés par les États membres sont aussi très proches des estimations budgétaires finales. Les différences entre montants prévisionnels et paiements effectifs sont dues à l'écart entre les taux de change de l'euro utilisés pour la confection du budget et les taux en vigueur au moment où les États membres qui ne font pas partie de l'UEM ont procédé aux paiements.

Dépenses:

L'année 2011 a été la cinquième année de la période de programmation actuelle, et elle a été marquée par l'accélération de l'exécution des paiements pour nombre de programmes d'importance majeure. Compte tenu du contexte général d'assainissement budgétaire dans les États membres, la hausse des crédits de paiement dans le budget avait toutefois été limitée et s'est révélée insuffisante pour couvrir les besoins de paiement de l'année. Elle est aussi demeurée inférieure au niveau susceptible d'avoir une incidence sur la réduction du volume des engagements restant à liquider (RAL = reste à liquider).

Pour ce qui est des engagements, le budget autorisé et, par conséquent, les objectifs politiques fixés, ont été entièrement exécutés (99,6 %). Les ajustements réalisés en cours d'exercice concernaient un montant de 240 millions d'EUR pour le Fonds de solidarité de l'UE, dont les dépenses sont par nature imprévisibles, et un montant de 41 millions d'EUR pour le titre 18 – Espace de liberté, de sécurité et de justice (principalement pour FRONTEx). Sur le montant total des crédits d'engagement exécutés (141,204 milliards d'EUR), 617 millions d'EUR n'ont pas été utilisés. Après le report à 2012, un montant de 316 millions d'EUR est annulé, tout comme la réserve non mobilisée du Fonds européen d'ajustement d'un montant de 371 millions d'EUR et les crédits provisionnels non utilisés d'un montant de 2 millions d'EUR.

L'exécution totale des crédits de paiement, pour un montant de 125,145 milliard d'EUR, représente un taux d'exécution de 98,8 %. Le montant total des crédits a été modifié en cours d'année, et un montant supplémentaire de 200 millions d'EUR a été autorisé dans le budget rectificatif n° 6/2011 pour le Fonds social européen (FSE). Un montant supplémentaire de 253 millions d'EUR a été redéployé du développement rural vers le FSE dans ce budget rectificatif et le virement DEC 52/2011 de l'autorité budgétaire a encore fourni à ce Fonds un montant de 601 millions d'EUR. Malgré ces mesures, une forte augmentation des demandes de paiement au cours des trois dernières semaines de l'année ainsi que

l'insuffisance des crédits de paiement ont eu pour effet que des demandes représentant environ 11 milliards d'EUR ne pourront être honorées qu'en 2012.

Les crédits votés et inutilisés, à l'exclusion des réserves, se sont élevés à 1 580 millions d'EUR (2010: 3 243 millions d'EUR) et, après report à 2012, un montant de 560 millions d'EUR (2010: 1 730 millions d'EUR) est annulé, principalement dans les rubriques 2 et 4. 2 millions d'EUR de crédits de paiement provisionnels sont demeurés inutilisés.

Le rapport de la Commission sur la gestion budgétaire et financière 2011 présente, dans ses parties A, qui offre une vue d'ensemble du budget, et B, qui traite de chaque rubrique du cadre financier pluriannuel, une analyse plus détaillée des ajustements budgétaires, du contexte dans lequel ils ont été opérés, de leur motivation et de leurs répercussions.

2.3 RECETTES (Tableau 3)

Les recettes du budget général de l'Union européenne relèvent de deux catégories principales: les ressources propres et les autres recettes. C'est ce que prévoit l'article 311 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui dispose que: "[l]e budget est, sans préjudice des autres recettes, intégralement financé par des ressources propres." La majeure partie des dépenses budgétaires est financée par les ressources propres. Les autres recettes ne représentent qu'une petite partie du financement total.

Il existe trois sortes de ressources propres: les ressources propres traditionnelles, la ressource TVA et la ressource RNB. Les ressources propres traditionnelles comprennent, à leur tour, les cotisations «sucre» ainsi que les droits de douane. Un mécanisme de correction en faveur du Royaume-Uni ainsi qu'une réduction brute des contributions RNB annuelles des Pays-Bas et de la Suède fait aussi partie intégrante du système des ressources propres.

L'attribution des ressources propres se fait dans le respect des règles énoncées dans la décision du Conseil n° 2007/436/CE, Euratom du 7 juin 2007 relative au système des ressources propres de l'Union européenne (DRP 2007). La DRP 2007 est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2009. Cependant, elle a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2007. Par conséquent, les effets rétroactifs ont été pris en compte dans l'exercice budgétaire de 2009.

2.3.1 Ressources propres traditionnelles

Ressources propres traditionnelles: tout montant de ressources propres traditionnelles constaté doit être repris dans l'un ou l'autre des livres comptables tenus par les autorités compétentes:

- dans la comptabilité «normale» prévue à l'article 6, paragraphe 3, point a), du règlement (CE, Euratom) n° 1150/2000: tout montant recouvré ou garanti,
- dans la comptabilité «séparée» prévue à l'article 6, paragraphe 3, point b), du règlement (CE, Euratom) n° 1150/2000: tout montant non encore recouvré et/ou non garanti; les montants garantis mais contestés peuvent également être inscrits dans cette comptabilité.

Pour la comptabilité séparée, le relevé trimestriel que les États membres transmettent à la Commission inclut:

- le solde restant à recouvrer le trimestre précédent;
- les montants recouverts pendant le trimestre en question;
- les rectifications d'assiette (corrections/annulations) pendant le trimestre en question;
- les montants mis en non-valeur (qui ne peuvent pas être mis à la disposition de la Commission conformément à l'article 17, paragraphe 2, du règlement n° 1150/2000),
- les montants recouverts pendant le trimestre en question;
- le solde restant à recouvrer à la fin du trimestre en question.

Les ressources propres traditionnelles doivent être saisies dans le compte de la Commission auprès de son trésor ou de l'organisme désigné par l'État membre au plus tard le premier jour ouvrable après le 19 du deuxième mois suivant celui au cours duquel les droits ont été constatés (ou recouverts dans le cas de la comptabilité séparée). Les États membres retiennent, à titre de frais de perception, 25 % des ressources propres traditionnelles. Les créances éventuelles sur ressources propres sont ajustées selon la probabilité de leur recouvrement.

2.3.2 Ressources TVA et ressources RNB

Les ressources propres provenant de la TVA résultent de l'application d'un taux uniforme, valable pour tous les États membres, à l'assiette harmonisée de la TVA, déterminée selon les règles de l'article 2, paragraphe 1, point b), de la décision relative aux ressources propres de 2007. Le taux uniforme est fixé à 0,30 %, excepté pour la période 2007-2013, où le taux d'appel est fixé à 0,225 % pour l'Autriche, à 0,15 % pour l'Allemagne et à 0,10 % pour les Pays-Bas et la Suède. L'assiette TVA est écrêtée à 50 % du RNB pour tous les États membres.

La ressource RNB est une ressource variable destinée à fournir les recettes nécessaires à la couverture, lors d'un exercice particulier, des dépenses excédant le montant perçu grâce aux ressources propres traditionnelles, aux ressources TVA et aux recettes diverses. Les recettes résultent de l'application d'un taux uniforme à la somme du RNB de tous les États membres. Les ressources TVA et RNB sont déterminées sur la base des prévisions relatives aux assiettes TVA et RNB établies au moment de l'élaboration de l'avant-projet de budget. Ces prévisions font ensuite l'objet d'une révision, et la mise à jour est effectuée au cours de l'exercice en question par un budget rectificatif.

Les données finales relatives aux assiettes TVA et RNB sont disponibles au cours de l'exercice suivant l'exercice concerné. La Commission calcule les différences entre les montants dus par les États membres en fonction des assiettes réelles et les sommes qu'ils ont effectivement versées sur la base des prévisions (révisées). Ces soldes TVA et RNB, positifs ou négatifs, sont appelés par la Commission auprès des États membres pour le premier jour ouvrable du mois de décembre de l'exercice suivant l'exercice en question. Sauf réserve formulée, des corrections peuvent être apportées aux assiettes TVA et RNB au cours des quatre exercices suivants. Les soldes calculés antérieurement sont adaptés, et la différence est appelée en même temps que les soldes TVA et RNB pour l'exercice précédent.

À l'occasion des contrôles des relevés TVA et des données relatives au RNB, la Commission peut adresser aux États membres des réserves sur certains points pouvant avoir une incidence sur leur contribution aux ressources propres. Ces réserves peuvent être motivées, par exemple, par l'absence de données acceptables ou par la nécessité de développer une méthode adéquate. Elles doivent être considérées comme des créances potentielles sur les États membres, dont le montant est incertain du fait que leur incidence financière ne peut être estimée avec précision. Lorsque le montant de ces créances peut être déterminé, les ressources TVA et RNB correspondantes sont appelées, soit en rapport avec les soldes TVA ou RNB, soit via des appels de fonds individuels.

2.3.3 Correction en faveur du Royaume-Uni

Ce mécanisme réduit les versements de ressources propres du Royaume-Uni proportionnellement à son «déséquilibre budgétaire» et augmente les versements de ressources propres des autres États membres dans la même proportion. Le mécanisme de correction des déséquilibres budgétaires en faveur du Royaume-Uni a été institué par le Conseil européen de Fontainebleau (juin 1984) et par la décision relative aux ressources propres du 7 mai 1985 qui en a résulté. Le but de ce mécanisme était de réduire le déséquilibre budgétaire du Royaume-Uni au moyen d'une diminution de ses versements à l'UE. L'Allemagne, l'Autriche, la Suède et les Pays-Bas bénéficient d'un financement réduit de la correction (restreint à un quart de leur part normale).

2.3.4 Réduction brute

Le Conseil européen des 15 et 16 décembre 2005 a conclu que les Pays-Bas et la Suède bénéficieraient de réductions brutes de leurs contributions annuelles fondées sur le RNB pour la période 2007-2013. En vertu de ce mécanisme de compensation, les Pays-Bas bénéficieront d'une réduction brute de 605 millions d'EUR de leur contribution annuelle calculée en fonction du RNB, et la Suède bénéficiera d'une réduction brute de 150 millions d'EUR de sa contribution annuelle calculée en fonction du RNB, aux prix de 2004.

2.4 DÉPENSES (tableaux 4 à 13)

2.4.1 Cadre financier 2007-2013

Mio EUR

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1. Croissance durable	53 979	57 653	61 696	63 555	63 974	67 614	70 147
2. Conservation et gestion des ressources naturelles	55 143	59 193	56 333	59 955	59 888	60 810	61 289
3. Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	1 273	1 362	1 518	1 693	1 889	2 105	2 376
4. L'UE acteur mondial	6 578	7 002	7 440	7 893	8 430	8 997	9 595
5. Administration	7 039	7 380	7 525	7 882	8 091	8 523	9 095
6. Compensations	445	207	210	0	0	0	0

Crédits d'engagement:	124 457	132 797	134 722	140 978	142 272	148 049	152 502
Total des crédits de paiement:	122 190	129 681	120 445	134 289	133 700	141 360	143 911

La présente section décrit les principales catégories de dépenses de l'UE, ventilées par rubrique du cadre financier 2007-2013. L'exercice 2011 est le cinquième à avoir été couvert par le cadre financier 2007-2013. Le plafond total des crédits d'engagement s'élève pour 2011 à 142,272 milliards d'EUR, ce qui représente 1,15 % du RNB. Le plafond correspondant des crédits pour paiements s'élevait à 133 700 millions EUR, soit 1,08 % du RNB. Le tableau ci-dessus présente le cadre financier aux prix courants.

Rubrique 1 – Croissance durable

Cette rubrique est divisée en deux volets, distincts mais interdépendants:

- 1a. La compétitivité pour la croissance et l'emploi, regroupant les dépenses consacrées à la recherche et à l'innovation, à l'éducation et à la formation, aux réseaux transeuropéens, à la politique sociale, au marché intérieur et à ses politiques associées;
- 1b. La cohésion pour la croissance et l'emploi, qui vise à soutenir la convergence des États membres et des régions les moins développés, la stratégie de l'UE pour un développement durable en dehors des régions les moins prospères et la coopération interrégionale.

Rubrique 2 - Conservation et gestion des ressources naturelles

La rubrique 2 comprend la politique agricole commune et la politique de la pêche, ainsi que les mesures en faveur du développement rural et de l'environnement, en particulier Natura 2000. Le montant pris en compte pour la politique agricole commune (PAC) reflète l'accord intervenu lors du Conseil européen de Bruxelles d'octobre 2002.

Rubrique 3 – Citoyenneté, liberté, sécurité et justice

La nouvelle rubrique 3 (Citoyenneté, liberté, sécurité et justice) reflète l'importance croissante de certains domaines dans lesquels l'UE s'est vu attribuer de nouvelles tâches, à savoir: la justice et les affaires intérieures, la protection des frontières, la politique d'immigration et d'asile, la santé publique et la protection des consommateurs, la culture et la jeunesse, l'information et le dialogue avec les citoyens. Cette rubrique est divisée en deux composantes:

- 3a. Liberté, sécurité et justice
- 3b. Citoyenneté

Rubrique 4 – L'UE en tant qu'acteur mondial

La rubrique 4 couvre toutes les actions extérieures, y compris les instruments de préadhésion. Alors que la Commission avait proposé l'intégration du Fonds européen de développement (FED) dans le cadre financier, le Conseil européen et le Parlement européen ont convenu de ne pas l'inclure.

Rubrique 5 - Administration

Cette rubrique comprend les dépenses administratives de toutes les institutions, les pensions et les écoles européennes. Pour les institutions autres que la Commission, ces frais constituent l'intégralité de leurs dépenses, mais les agences et autres organismes ont à la fois des dépenses administratives et opérationnelles.

Rubrique 6 - Compensations

Conformément à l'accord politique en vertu duquel les nouveaux États membres ne doivent pas devenir contributeurs nets au budget au tout début de leur adhésion, une compensation a été prévue sous cette rubrique. Ce montant a été mis à leur disposition par voie de transferts en leur faveur, en vue d'équilibrer leurs recettes et contributions budgétaires.

2.4.2 Domaines politiques

Dans le cadre de la gestion par activités (GPA), la Commission a introduit l'établissement du budget par activités (EBA) dans ses processus de planification et de gestion. L'EBA suppose une structure budgétaire dans laquelle les titres du budget correspondent à des domaines politiques et les chapitres à des activités. L'objectif de l'EBA est de définir un cadre clair permettant de traduire les objectifs politiques de la Commission en actions, que ce soit par des moyens législatifs ou financiers ou par tout autre moyen d'action politique. En structurant les travaux de la Commission autour des activités, on obtient une image précise des engagements de l'institution, tout en créant un cadre commun propice à la définition des priorités. Les ressources sont affectées aux priorités au cours de la procédure budgétaire, et les activités sont utilisées comme des éléments de base aux fins de l'établissement du budget. En créant un tel lien entre les activités et les ressources qui leur sont consacrées, l'EBA vise à renforcer l'efficacité et l'efficacité de l'utilisation des ressources à la Commission.

Les domaines politiques pourraient se définir comme des groupements homogènes d'activités constituant des parties des travaux de la Commission qui ont une importance pour le processus de prise de décision. Chaque domaine politique correspond généralement à une DG et regroupe en moyenne 6 ou 7 activités distinctes. Les domaines politiques sont essentiellement opérationnels puisque leurs activités centrales sont réalisées au bénéfice de tiers dans leur domaine d'activité respectif. Le budget opérationnel est complété par les dépenses administratives nécessaires, pour chaque domaine politique.

2.5 INSTITUTIONS ET AGENCES (tableaux 14 à 18)

Les états consolidés sur l'exécution du budget général de l'Union européenne recouvrent, comme pour les exercices précédents, l'exécution budgétaire de toutes les institutions, étant donné que le budget de l'UE inclut un budget séparé pour chaque institution. Les agences ne disposent pas de budgets distincts à l'intérieur du budget de l'UE; elles sont partiellement financées au moyen d'une subvention provenant du budget de la Commission.

Concernant le SEAE, il convient de noter que, en plus de son propre budget, il est également alimenté par les contributions de la Commission (202 millions d'EUR) et le FED (50 millions d'EUR). Ces crédits budgétaires sont mis à la disposition du SEAE (en tant que recettes affectées), afin de couvrir principalement les coûts du personnel de la Commission travaillant dans les délégations de l'UE, ces délégations étant administrativement gérées par le SEAE.

Afin de présenter toutes les données budgétaires pertinentes pour les agences, le volet budgétaire des comptes annuels consolidés comprend des états séparés sur l'exécution des budgets respectifs des agences traditionnelles consolidées.